

## CALENDRIER DES INSCRIPTIONS CENTRE AERE DE PUYRICARD ET COUTERON

mise à jour 15 Oct 2018

PERIODE	DATE DE FONCTIONNEMENT	NBR JOURS	DATE DE DEPOT DES FORMULAIRES D'INSCRIPTIONS		DATE LIMITE ANNULATION par l'envoi du formulaire à l'adresse spécifique annulation@cscdavin.org
			PUYRICARD <i>Ouverture des inscriptions 8h30 Hors vacances été</i>	COUTERON <i>Ouverture des inscriptions 8h30 Hors vacances été</i>	
Vacances de toussaints	Du lundi 22 octobre 2018 au vendredi 2 novembre 2018	9 Jours	A partir du <b>mardi 25 septembre 2018</b> pour les habitués et à partir du <b>mardi 2 octobre 2018</b> pour les occasionnels	A partir du <b>jeudi 27 septembre 2018</b> pour les habitués et à partir du <b>jeudi 4 octobre 2018</b> pour les occasionnels	Avant le vendredi 12 octobre 2018 à 11h30
Vacances de Noël	Du mercredi 2 janvier 2019 au vendredi 4 janvier 2019 <i>Attention : Le centre de loisirs de Couteron fermera durant les vacances de Noël. Un accueil avec ramassage en sera toutefois assuré dans les locaux de Puyricard</i>	3 Jours	A partir du <b>mardi 27 novembre 2018</b> pour les habitués et A partir du <b>mardi 4 décembre 2018</b> pour les occasionnels	A partir du <b>mardi 27 novembre 2018</b> pour les habitués et à partir du <b>jeudi 6 décembre 2018</b> pour les occasionnels	Avant le vendredi 14 décembre 2018 à 11h30
Mercredis du 1 <sup>er</sup> trimestre 2019 et du 2 <sup>ème</sup> trimestre 2019	Du mercredi 9 janvier 2019 au mercredi 29 mars 2019 ----- Du mercredi 3 avril 2019 au mercredi 3 juillet 2019	10 Jours + 10 jours	A partir du <b>mardi 27 novembre 2018</b> pour les habitués et à partir du <b>mardi 4 décembre 2018</b> pour les occasionnels	A partir du <b>mardi 27 novembre 2018</b> pour les habitués et à partir du <b>jeudi 6 décembre 2018</b> pour les occasionnels	Annulation avant le mardi 11h30 pour le mercredi de la semaine suivante.
Vacances d'hiver	Du lundi 11 février 2019 au vendredi 22 février 2019	10 Jours	A partir du <b>mardi 15 janvier 2019</b> pour les habitués et à partir du <b>mardi 22 janvier 2019</b> pour les occasionnels	A partir du <b>Mardi 15 janvier 2019</b> pour les habitués et à partir du <b>jeudi 24 janvier 2019</b> pour les occasionnels	Avant le vendredi 1er février 2019 à 11h30
Vacances de Printemps	Du lundi 8 avril 2019 au vendredi 19 avril 2019	10 Jours	A partir du <b>mardi 5 mars 2019</b> pour les habitués et à partir du <b>mardi 12 mars 2019</b> pour les occasionnels	A partir du <b>Mardi 5 mars 2019</b> pour les habitués et à partir du <b>jeudi 14 mars 2019</b> pour les occasionnels	Avant le vendredi 29 avril 2019 à 11h30
Vacances été 2019	Du lundi 9 juillet 2019 au jeudi 30 août 2019 <i>Attention : Le centre de loisirs de Couteron fermera du 5/08 au 30/08. Un accueil avec ramassage en car sera toutefois assuré dans les locaux de Puyricard durant cette période</i>	38 Jours	- A partir du <b>jeudi 2 mai 2019 8h</b> pour les habitués puis confirmation définitive de votre inscription lors d'un rendez-vous fixé avec vous entre le 13 et 29 mai ----- - A partir du <b>mardi 4 juin 2019 8h</b> pour les occasionnels puis confirmation définitive de votre inscription lors d'un rendez-vous fixé avec vous entre le 7 juin et 17 juin ----- - A partir du <b>Mardi 18 juin 2019 8h30</b> pour les hors communes		Annulation <u>2 semaines fermes avant</u> le premier jour de la période fréquentée.  - Pour l'ALSH de juillet : <b>Date limite le vendredi 21 juin 2019</b> - Pour l'ALSH d'août : <b>Date limite le vendredi 12 juillet 2019</b>
Mercredis du 4 <sup>ème</sup> trimestre 2019	Du mercredi 4 septembre 2019 au mercredi 18 décembre 2019		A partir du <b>mardi 18 juin 2019</b> pour les habitués et à partir du <b>mardi 25 juin 2019</b> pour les occasionnels	A partir du <b>jeudi 20 juin 2019 14h</b> pour les habitués et à partir du <b>jeudi 27 juin 2019</b> pour les occasionnels	Annulation avant le mardi 11h30 pour le mercredi de la semaine suivante.

<b>Critères de Répartition entre Habitués et Occasionnels</b>  Attention réduction du seuil de jour ( + ou - 5 jours) pour changer de catégorie	HABITUES : + de 5 jours de présence depuis juillet 2018
	OCCASIONNELS : - de 5 jours de présence depuis juillet 2018

**Attention : Afin de vous éviter un déplacement supplémentaire  
les inscriptions à l'ALSH des mercredis pourront se faire pour le semestre entier  
à compter des mercredis de janvier**

**Programme détaillé est diffusé 2 semaines avant la période des petites vacances scolaires et début juin pour les vacances d'été**